

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 271 Subvention (2.000 euros) au Cercle d'escrime de Suffren (15e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association sportive du 15^e arrondissement le Cercle d'escrime de Suffren ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Cercle d'escrime de Suffren (n°D03154 / n°123 / n°2017_00886) - chez Anita COBBAERT 106 bis, rue de Lourmel (15^e).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 2.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO